
BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES,
FOUILLES ET SITES.

Classement de Sites.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

~~Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du~~ Vu l'arrêté du 27 Août 1943 pris par application de la loi du 28 Juillet 1943

Vu l'adhésion en date du 6 Juin 1943 donnée par

Messieurs : PONS, AZEMA, CASTELLA Antoine,
CASTELLA François, FERRIE Victor,
CAILLENS Joseph.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les murs du Château féodal de Gesse et leurs abords comprenant les parcelles cadastrales visées :

931, 934bis, 935, 935bis, 936, 937, 938, 939, 943bis, de la section C du cadastre de Bénéde de Sault, appartenant à :

Messieurs : AZEMA Baptiste pour 934bis
CAILLENS Joseph " 943 bis
CASTELLA Antoine " 935
CASTELLA François " 935bis, 936, 937, 938.
FERRIE Victor " 939
PONS 931

est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de l'AUDE, au Maire de la Commune de Bénéde de Sault, et aux propriétaires intéressés

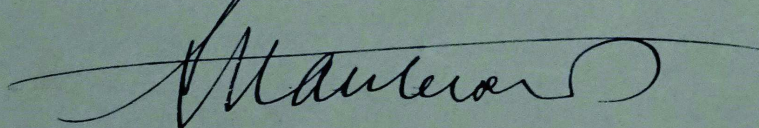
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé

Paris, le 24 DECE 1943

Par Délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Bessède-de-Sault. — Murs du château féodal de Gesse et leurs abords
parcelles n^{os} 931, 934 bis, 935, 935 bis, 936 à 939, 943 bis, section C du
cadastre) [S. Cl. 14 décembre 1943]

DÉPARTEMENT

d AUDE

COMMUNE

d BESSEDE DE SAULT **EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPOTS

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES
CADASTRE

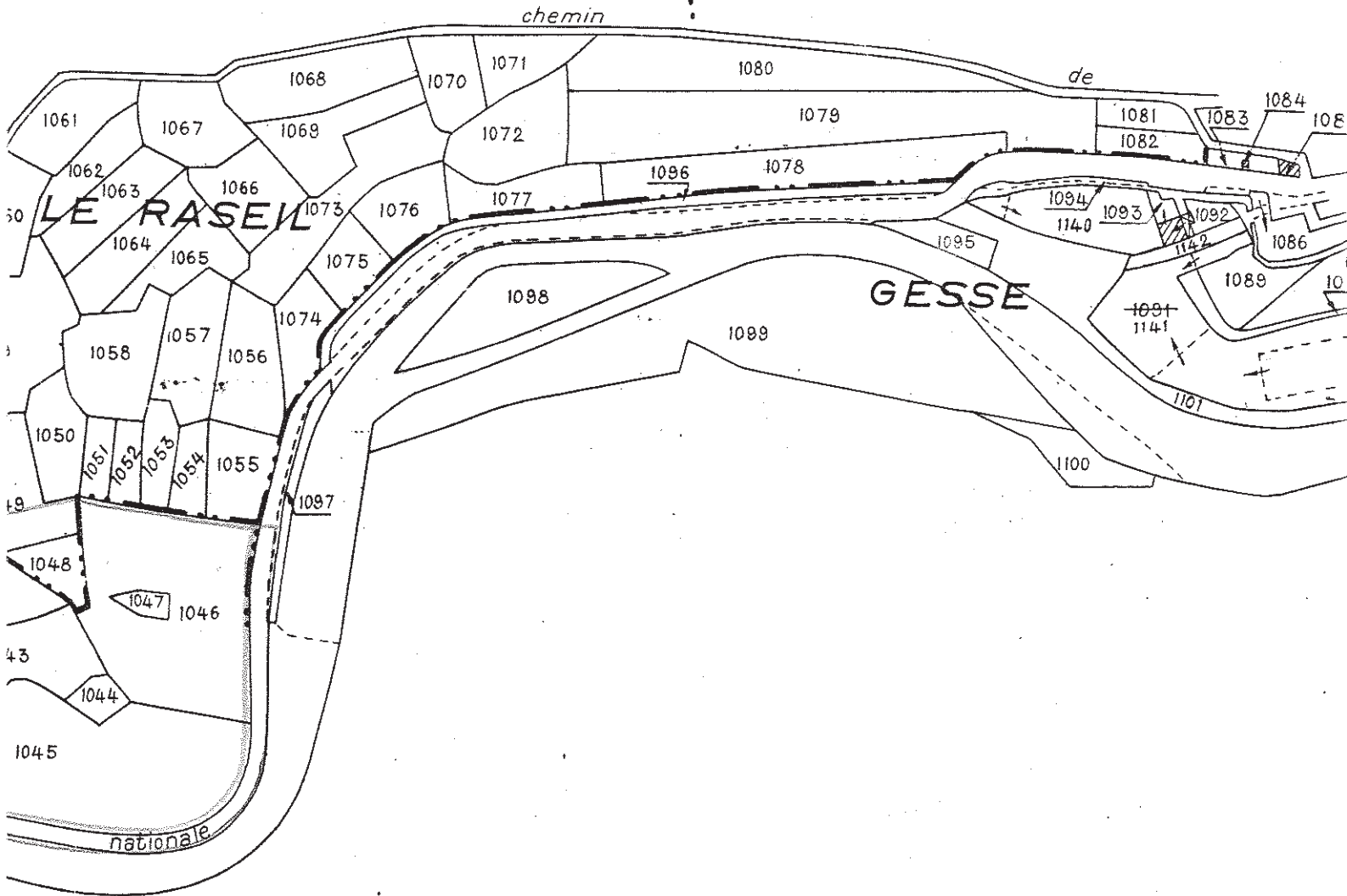
6816 T

(Sept. 1970)

Section C

3° Feuille

Echelle: 1/2500



N° d'ordre au registre de constatation des droits: 7/298

Coût du présent extrait:

7 F
Cochet du service d'origine:



Extrait certifié conforme au plan cadastral

à la date ci-dessous (1).

à la date du 15 janvier 1981 (1).

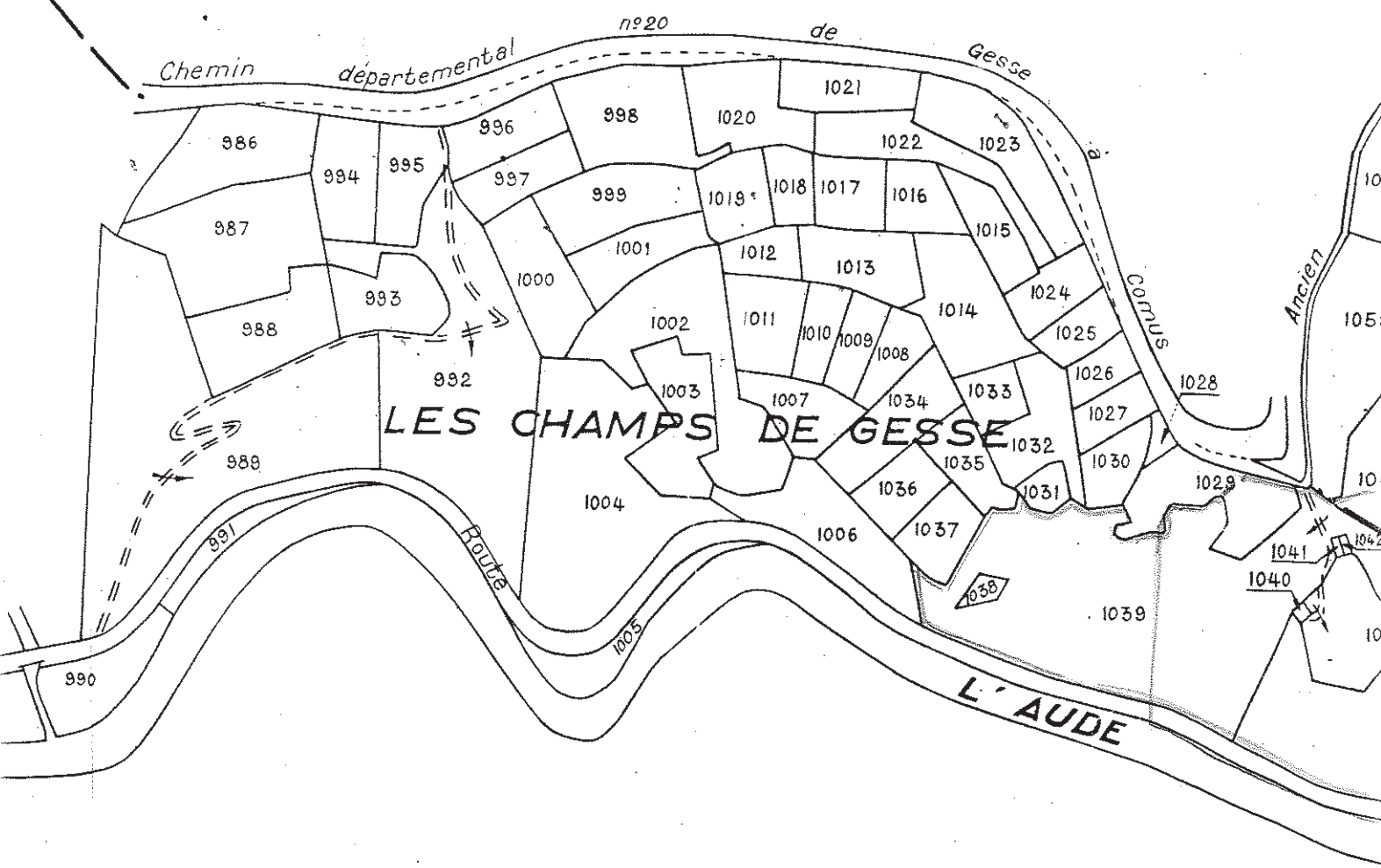
A CARCASSONNE
le 10 Juillet 1981

L. Le Contrôleur

A handwritten signature in black ink.

SECTION A

FEU



DIRECTION DE L'
ARCHITECTURE

AUDE

BESSEDE DE SAULT

CANTON : AXAT

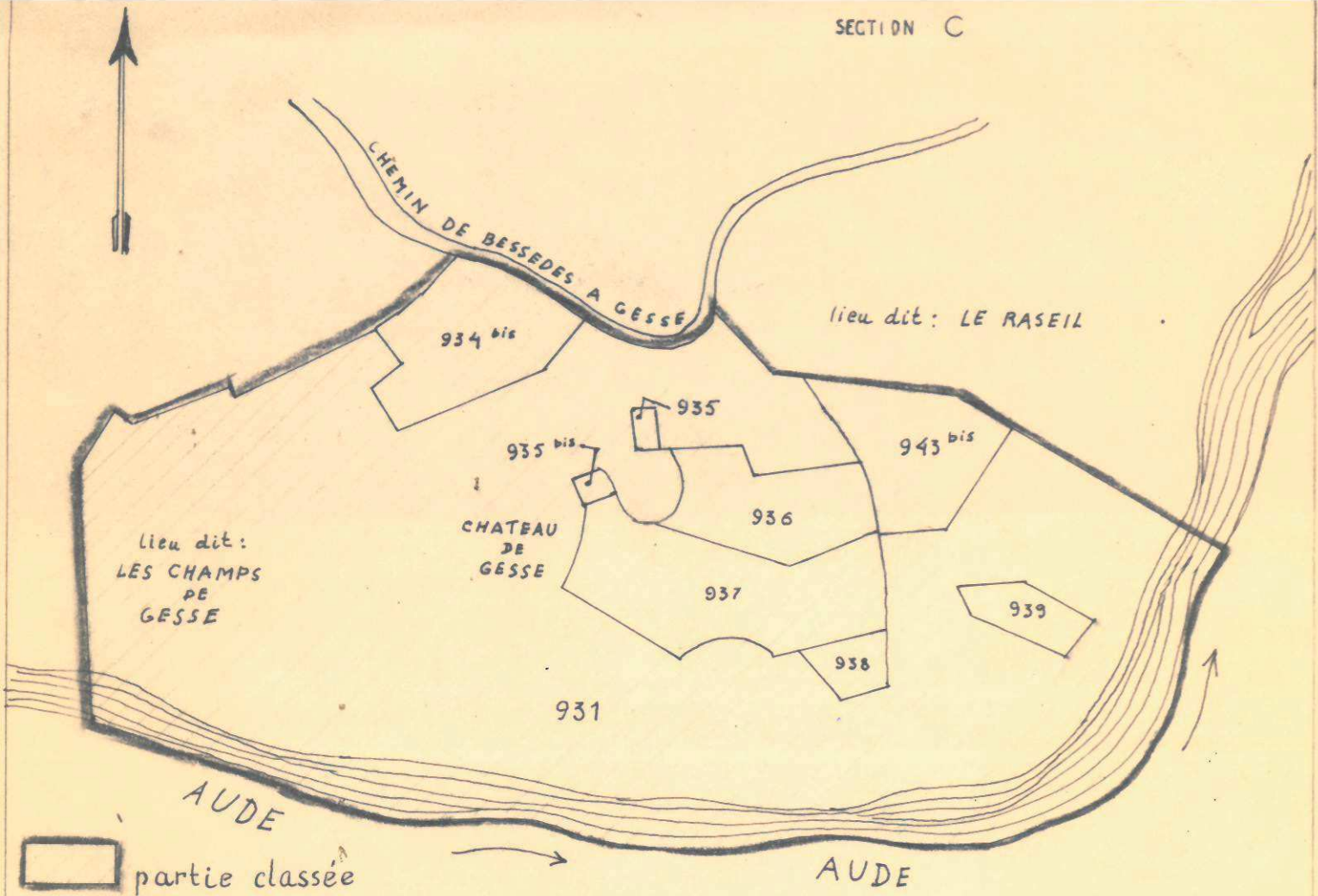
ARROND'T: LIMOUX

SITES

CHATEAU DE GESSE



MICHELIN au 1/200 000



Les murs du château féodal de Gesse et leurs abords comprenant les parcelles cadastrales visées :

931, 934 bis, 935, 935 bis, 936, 937, 938, 939, 943 bis, de la section C du cadastre de Bessède de Sault, appartenant à :

Messieurs :	AZEMA Baptiste	pour	934 bis
	CAILLENS Joseph	"	943 bis
	CASTELLA Antoine	"	935
	CASTELLA François,	"	935 bis, 936, 937, 938.
	FERRIE Victor		939
	PONS		931

Arrêté du 24 Décembre 1943